SYNDICAT MIXTE DES MARAIS DE SACY-LE-GRAND

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 7 NOVEMBRE 2013

L'an deux mil treize, le sept novembre à dix huit heures trente minutes,
Les membres du Comité syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de Sacy-Le-Grand.

Assistaient à cette réunion :
Madame Lucienne THOMAS, Messieurs Raoul CUGNIERE, Claude CWIKLINSKI, André VANTOMME (pouvoir de Monsieur Roger MENN), délégués titulaires ;

Messieurs Thierry FAGARD, Jean-Pierre WRZOCHOL, Michel BOULANGER, Daniel ANTOINE, Joseph SANGUINETTE, délégués suppléants.

Absents excusés :
Mesdames Nathalie BORYCZKA, Isabella TEULIERES ; Messieurs Jacky DOUBLET, Roger MENN (pouvoir à Monsieur André VANTOMME), Michel DELMAS.

Assistaient également à cette réunion :
Madame Stéphanie GILARD,
Madame Yvette DEMERY,
Monsieur Maurice RABEUF
Monsieur Jean-François CROISILLE, Maire de Labruyère,
Monsieur Jean ROUSSELOT Ingénieur Territorial,

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé et signé par les membres présents.

Monsieur le Président ouvre la séance et demande l'autorisation d'ajouter les points suivants :

- *Délibération de demande de subvention au Conseil Général pour l'expérimentation de gestion des marais par le buffle d'eau (fonctionnement)*
- *Délibération de demande de subvention à l'AESN pour l'expérimentation de gestion des marais par le buffle d'eau (fonctionnement) ;*
- *Délibération vote de crédits supplémentaires ;*
- *Délibération virement de crédits ;*
- *Délibération de principe création de poste ;*
- *Délibération désignant les deux employés ;*

A l'unanimité, les membres présents donnent leur accord.

I- DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANIMATION NATURA 2000 - Année 2014

Dans le cadre de son animation 2014 le Syndicat Mixte des Marais de Sacy sollicite des fonds auprès de l'Etat et de l'Union Européenne par le biais du programme Natura 2000.

A la suite de la prise de connaissance de la demande de subvention, le Comité Syndical approuve le projet et le plan de financement comprenant une demande de subvention à hauteur de **32 112,68 €.**

De plus, il autorise Monsieur le Président à signer toute pièce concernant cette demande.

II- *DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANIMATION AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE – Année 2014*

Dans le cadre de son animation 2014 le Syndicat Mixte des Marais de Sacy pourvoit un poste d'ingénieur zones humides pour un montant global de **40 000 €.** Pour ce faire les financements seront assurés par l'Etat et l'Europe via le programme Natura 2000, l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Syndicat Mixte des Marais de Sacy.

De ce fait, le Syndicat Mixte des Marais de Sacy sollicite une subvention aux taux les meilleurs auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour ce projet.

Après discussion et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions de l'Agence de l'eau Seine Normandie aux taux les meilleurs.

De plus, il autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces concernant cette demande.

III- DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL - EXPÉRIMENTATION DE GESTION DES MARAIS DE SACY PAR LE BUFFLE D'EAU (Fonctionnement)

Le grand effort de restauration de nombreux sites sur le Marais (déboisement, fauche, rétablissement de mares…) a amené le Syndicat à réfléchir sur la pérennité de ces actions et sur l'entretien global de ce site à enjeu fort. Il a donc été décidé de mettre en œuvre un projet d'entretien à l'échelle du Marais de Sacy.

Afin de mettre en place une gestion cohérente des habitats, le pâturage tournant semble être la solution la plus pérenne et la plus efficiente. Ainsi, dans le cadre de la protection des marais de Sacy et de la gestion des habitats, le Syndicat Mixte des Marais de Sacy souhaite mettre en place une expérimentation de pâturage par le buffle d'eau. Pour mener à bien cette expérimentation, des enveloppes annuelles de fonctionnement seront sollicitées auprès des partenaires financiers. Pour l'année 2014 (1er Janvier au 31 Décembre) la première enveloppe est évaluée à **8500 € TTC**. Les financements seront assurés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Conseil Général de l'Oise et le Syndicat Mixte des Marais de Sacy.

Pour mener à bien son projet, le Syndicat Mixte des Marais de Sacy sollicite le Conseil Général de l'Oise, à hauteur de **40%** du montant prévisionnel soit **3400 €** pour cette partie fonctionnement.

Après discussion et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical valide le projet et autorise le Président à solliciter les subventions auprès du Conseil Général de l'Oise aux taux les meilleurs et à signer toutes les pièces concernant ce projet.

IV- DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE EXPÉRIMENTATION DE GESTION DES MARAIS DE SACY PAR LE BUFFLE D'EAU (fonctionnement)

Le grand effort de restauration de nombreux sites sur le Marais (déboisement, fauche, rétablissement de mares…) a amené le Syndicat à réfléchir sur la pérennité de ces actions et sur l'entretien global de ce site à enjeu fort. Il a donc été décidé de mettre en œuvre un projet d'entretien à l'échelle du Marais de Sacy.

Afin de mettre en place une gestion cohérente des habitats, le pâturage tournant semble être la solution la plus pérenne et la plus efficiente. Ainsi, dans le cadre de la protection des marais de Sacy et de la gestion des habitats, le Syndicat Mixte des Marais de Sacy souhaite mettre en place une expérimentation de pâturage par le buffle d'eau. Pour mener à bien cette expérimentation, des enveloppes annuelles de fonctionnement seront sollicitées auprès des partenaires financiers. Pour l'année 2014 (1er Janvier au 31 Décembre) la première enveloppe est évaluée à **8500€ TTC**. Les financements seront assurés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Conseil Général de l'Oise et le Syndicat Mixte des Marais de Sacy.

Pour mener à bien son projet, le Syndicat Mixte des Marais de Sacy sollicite l'Agence de l'Eau Seine Normandie, à hauteur de 40% du montant prévisionnel soit **3400 €** pour cette partie fonctionnement.

Après discussion et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical autorise le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie aux taux les meilleurs et à signer toutes les pièces concernant ce projet.

V-VOTE DE CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRES :

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice.

COMPTES DEPENSES

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
21	2185	999		*Achat de buffles*	4600.00
21	2128	999		*Achat de clôtures*	3500.00

COMPTES RECETTES

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
13	1328	999		*Autres (Subvention AESN)*	3600.00
13	1323	999		*Départements (Subvention Conseil Général)*	3600.00
021	021	OFI		*Virement à la section de fonctionnement*	900.00

VI – VIREMENT DE CRÉDITS :

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice.

CREDITS A OUVRIR

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
011	625			*Déplacements, missions et réceptions*	500.00
011	6226			*Honoraires*	400.00
023	023			*Virement à la section d'investissement*	900.00

CREDITS A REDUIRE

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
011	61524			*Bois et forêts*	-1800.00

VII – CREATION DE DEUX POSTES GARDIENS DE TROUPEAU :

Suite aux explications fournies par Monsieur le Président, et à l'intégration d'un troupeau de 3 buffles, avec pour principal objectif l'entretien du Marais par pâturage, le Conseil Syndical à l'unanimité décide :

- De créer 2 postes de gardien de troupeau à compter du 1er janvier 2014.
- De fixer la rémunération de ces postes sous forme d'une indemnité accessoire forfaitaire annuelle.
- Les crédits seront inscrits chaque années au budget du Syndicat ;

Le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents, accepte ce principe et autorise le président à engager les procédures nécessaires à la concrétisation de cette décision et à signer les contrats qui en découleront.

VIII – CONTRATS GARDIEN DE TROUPEAU :

Le Conseil Syndical à l'unanimité :

➢ Suite à la délibération de principe de création de postes de gardien de troupeau le conseil syndical décide d'attribuer ces postes, pour une durée de 1 an à compter du 1er janvier 2014 à Monsieur David GUÉNIN et Mademoiselle Mélanie GAUDELET ;

➢ Percevront chacun au titre des fonctions, une indemnité accessoire forfaitaire annuelle égale à 1100 euros ;

➢ Les crédits seront inscrits chaque années au budget du Syndicat ;

Le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents, accepte ce principe et autorise le président à engager les procédures nécessaires à la concrétisation de cette décision et à signer les arrêtés d'embauche correspondants.

IX – INDEMNITE AU RECEVEUR :

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

- Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat;

- Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs de Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux;

Décide :

➢ De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil ;

➢ D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% pour l'exercice 2013 ;

➢ Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame Brigitte SANANIKONE.

X - INDEMNITE AU RECEVEUR :

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

- Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat;

- Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs de Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux;

Décide :

➢ De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil ;

➢ D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an ;

➢ Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Marc HELLEN.

XI – POINT SUR NATURA 2000 :

Des travaux réalisés ont été effectués à l'automne 2013 dans le cadre de contrats Natura 2000 :

- Contrats Natura 2000 Monsieur CATOIRE (Mare à Cinqueux)
  du 12 septembre au 1er octobre.

Il portait sur la restauration de la mare : mise en pente douce des berges et léger curage du centre de la mare. Une seule année de travaux était prévue.

- Contrats Natura 2000 Commune de Sacy-le-Grand (Partie Est)
  débuté le 7 octobre.

Il portait sur le déboisement et l'essouchage d'environ 1.4ha de marais pour un coût de 30 000 euros. Une seule année de travaux était prévue.

Un nouveau contrat Natura 2000 a été signé sur la propriété communale de Sacy-le-Grand (Ladrancourt). Les travaux sont constitués de déboisement et de l'essouchage sur 3.56 ha, l'objectif est de faire réapparaître de nouvelles espèces.

Un suivi et un bilan des travaux seront envoyés à Monsieur VANTOMME.

XII- COLLOQUE SUR LA GESTION HYDRAULIQUE ET LE REMÉANDREMENT DE COURS D'EAU EN MARAIS DANS HAUT JURA :

La présence du Syndicat à ce colloque avait pour objectif de mieux appréhender les enjeux liés au plan de gestion hydraulique.
Une journée de présentation de divers projets de gestion de marais en France et en Europe s'est déroulée, la seconde était consacrée à la visite de terrain de deux sites travaillés.

L'expérience de reméandrement de cours d'eau avait pour objectif d'améliorer la qualité de la rivière (eau et biodiversité) mais aussi de remonter la piézométrie du marais situé à proximité immédiate. Ceci a pour effet d'améliorer l'état de conservation de cette zone humide.
Une autre visite a permis d'observer les travaux de comblement de fossés réalisés sur la tourbière de Frasnes. L'objectif est de remonter la piézométrie et ainsi de mieux préserver cette tourbière et la ressource en eau associée (baisse de la colonisation par les ligneux, maintien de la tourbe...). Les niveaux piézomètriques ont été rehaussés et une grande stabilité a été observée.
Ce colloque a aussi permis d'établir de nombreux contacts (Français et Internationaux) et d'apporter des retours d'expérience liés à notre projets.
L'importance pour ce type de projet, de posséder des données LIDAR « topographie aéroportée » a notamment été soulignée.

XIII- EXPÉRIMENTATION DE PATURAGE SUR LE MARAIS DE SACY :

Les buffles devraient arriver sur le site le 13 novembre prochain. Les démarches liées à leur arrivée ont été effectuées (A.S.I.E, ADDPP, Assurance...).
Les financeurs devront être sollicités sur le budget de fonctionnement qui sera présenté chaque année à l'Agence de l'Eau Seine Normandie et au Conseil Général de l'Oise.

- Achat matériel divers	1 300 €
- Achat nourriture hivernal	1 000 €
- Location Zone d'hivernage	1 000 €
- Frais vétérinaire	700 €
- Location bétaillère	1 000 €
- Dédommagement gestionnaire du troupeau + charges	3 500 €
- **Dépenses**	**8 500 €**

Plan de financement :

- Agence de l'Eau Seine Normandie (40 %)	3 400 €
- Conseil Général (40%)	3 400 €
- Syndicat Mixte des Marais de Sacy	1 700 €
- **TOTAL**	**8 500 €**

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levé à 19h50.

SYNDICAT DES MARAIS DE SACY-LE-GRAND